

ASSEMBLEE NATIONALE

**COMMISSION ECONOMIE, FINANCES
ET CONTRÔLE DE L'EXECUTION
DU BUDGET**

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

RAPPORT N°12

SUR

**LE PROJET DE LOI AUTORISANT LA
RATIFICATION
DE L'ACCORD DE DON**

ENTRE

**LA REPUBLIQUE DU CONGO ET LA
BANQUE MONDIALE**

POUR

**LE FINANCEMENT DU PROJET FORET ET
DIVERSIFICATION ECONOMIQUE**

Quatorzième (14^{ème}) législature

Deuxième session ordinaire administrative du 1^{er} février 2018

Le présent rapport est structuré comme suit :

- I. Introduction ;
- II. Présentation du projet de loi ;
- III. Examen du projet de loi ;
- IV. Conclusion.

I. INTRODUCTION

La Commission Economie, Finances et Contrôle de l'Exécution du Budget s'est réunie les 16 et 26 février 2018, dans la salle 102 du Palais des Congrès, sous la direction de son Président, l'Honorable **Maurice MAVOUNGOU**, afin d'examiner le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de don entre la République du Congo et la Banque Mondiale pour le financement du projet forêt et diversification économique.

Quinze (15) Honorables Députés membres de la Commission ont pris part aux travaux. Il s'agit de :

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| ➤ Thierry HOBIE | Premier-Vice-Président ; |
| ➤ Abel Joël OWASSA YAUCKA | Deuxième Vice-Président ; |
| ➤ Marien MOBONDZO ENDZONGA | Rapporteur ; |
| ➤ Bonaventure BOUDZIKA | Secrétaire ; |
| ➤ Joseph BADIABIO | Membre ; |
| ➤ Fidèle BOSSA | Membre ; |
| ➤ Jean Pierre IBOMBO | Membre ; |
| ➤ Avanke LEKOUNDZOU TSATSA | Membre ; |
| ➤ Jean Valère MBANI | Membre ; |
| ➤ Eugène MBANZOULOU | Membre ; |
| ➤ Venance MOGNA | Membre ; |
| ➤ Christophe NDIKI MAMPAKA | Membre ; |
| ➤ Bernadette ONDZE née NGAMBOLO | Membre ; |
| ➤ Honoré SAYI | Membre ; |
| ➤ Paul Gilbert TCHIGNOUMBA BOUMBA | Membre. |

Excusés: (02)

- | | |
|-----------------|----------|
| ➤ Justin KOUMBA | Membre ; |
| ➤ Alexis NDINGA | Membre. |

II. PRESENTATION DU PROJET DE LOI

La République du Congo et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (Banque Mondiale), agissant en qualité d'agence d'exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM en sigle), ont signé le 23 juin 2017, un accord de don d'un montant de six millions cinq cent neuf mille sept cent soixante et un (6 509 761) dollars US, afin de fournir un financement supplémentaire pour les activités liées au projet forêt et diversification économique (PFDE en sigle).

Ce projet a pour objectif, le renforcement des capacités de l'administration forestière, des communautés locales et des peuples autochtones pour une gestion conjointe des forêts.

L'accord de don comprend six (6) articles, deux (2) annexes et un (1) appendice.

Conformément à ses conditions générales d'octroi de crédits et de dons, la Banque mondiale subordonne la mise en œuvre du présent accord de financement à sa ratification par notre pays.

Le présent projet de loi est initié pour satisfaire cette condition.

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI

L'examen de ce projet de loi a suivi la procédure suivante :

- Audition du Gouvernement ;
- Préoccupations des Honorables Députés ;
- Réponses du Gouvernement.

II.1. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Pour examiner ce projet de loi, la Commission a procédé à l'audition de Madame **Rosalie MATONDO**, Ministre de l'Economie Forestière.

L'exposé de la Ministre a porté essentiellement sur :

- l'objet du projet ;
- la description et la mise en œuvre du projet.

Objet du projet

Le projet forêt et diversification économique (PFDE) lancé le 30 novembre 2012 devrait prendre fin le 30 novembre 2017. Compte tenu des problèmes survenus dans sa mise en œuvre, les Parties ont conclu d'un avenant qui reporte sa clôture au 30 mars 2018. Ce premier accord de financement a concerné essentiellement et exclusivement le volet forêt.

A partir du 1^{er} avril 2018, le projet passe dans sa deuxième phase, qui va s'appesantir sur :

- le volet faune et aires protégées, avec une des composantes liées à la conservation de la biodiversité ;
- le développement des activités génératrices de revenus dont l'écotourisme et la production agricole, prendront une grande part du financement.

Cette deuxième phase a obtenu un financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) GEF, de 6,5 millions de dollars US, sous forme de don et en conséquence sans contrepartie exigée à la partie congolaise, exceptée la prise en charge des fonctionnaires affectés au projet, pour un montant de cent millions (100.000.000) de Francs CFA, inscrit au budget 2018.

Ce nouveau projet vise le renforcement de la capacité de l'administration forestière, des communautés locales et des peuples autochtones pour gérer conjointement les forêts du Congo.

Description et mise en œuvre du projet

La description du projet et la mise en œuvre se feront à travers quatre (4) composantes qui se déclinent comme suit :

1. Renforcement des capacités de l'administration forestière :
 - a) Appui à la mise en œuvre des systèmes d'information de gestion ;
 - b) Renforcement du cadre réglementaire des forêts ;
 - c) Equipement de l'administration forestière décentralisée.

2. Implication des communautés locales et des peuples autochtones dans la gestion des ressources forestières :
 - a) Elaboration des plans de gestion simples ;
 - b) Investissements prioritaires dans les activités génératrices de revenus à l'égard des communautés ;
 - c) Renforcement de la gouvernance locale.

3. Travaux prospectifs et communications
 - a) Etudes prospectives sur les questions du secteur forestier au Congo ;
 - b) Communication et diffusion des connaissances.

4. Conservation de l'habitat et de la biodiversité
 - a) Développement des Parcs Nationaux ;
 - b) Renforcement des capacités pour les efforts nationaux de lutte contre le braconnage ;
 - c) Gestion du projet.

II.2. PREOCCUPATIONS DES HONORABLES DEPUTES

Au terme de l'exposé de la Ministre, les Honorables Députés ont formulé des préoccupations portant sur :

1. l'évaluation de l'exécution du projet initial ;
2. la garantie que la législation forestière à venir n'affectera pas négativement l'exécution du nouveau projet.

III.3. REPONSES DU GOUVERNEMENT

A ces différentes préoccupations exprimées par les Honorables Députés, la Ministre a donné les éléments de réponse ci-après :

Sur l'évaluation de l'exécution des activités du projet initial

Les activités suivantes ont été mises en œuvre dans le cadre du projet initial dit « projet forêt et diversification économique » (PFDE) :

A. Pour la composante 1 relative au renforcement des capacités de l'administration forestière :

- installation de cinq (5) systèmes d'information, de gestion et le renforcement des capacités, repartis de la manière suivante ;
- un logiciel de planification et de suivi-évaluation du MEF au sein de la Direction des Etudes et de la Planification ;
- formation de vingt (20) cadres sur l'élaboration du cadre de mesure des résultats (CMR) ;
- formation de quarante-sept (47) cadres sur la gestion axée sur les résultats (GAR).
- mise en place d'un système de classement et d'archivage pour l'ensemble du ministère avec le transfert de compétence à l'endroit de 24 cadres et agents du ministère à l'utilisation dudit système ;
- mise en place d'un système de suivi des activités administratives et financières au moyen des modules de gestion financière, gestion du personnel et gestion du matériel ;
- implantation d'un système de gestion de l'information forestière (SIGEF) au sein du ministère, avec la formation de 10 cadres (utilisateurs et administrateurs) ;
- développement, opérationnalisation et administration du site web du ministère, assortis de la formation de 15 agents sur la gestion des contenus et l'administration du site ;
- renforcement du cadre législatif et réglementaire en matière des forêts ;
- dotations en équipements techniques, informatiques, nautiques et moyens roulants ;
- réhabilitation des infrastructures de base de quatre (4) directions départementales : de Pointe-Noire, de la Sangha, du Niari et de la Cuvette ;
- mise en place d'un réseau informatique au sein du ministère, avec déploiement de l'intranet et de l'accès à internet par fibre optique pour les services centraux et le cabinet.

B. S'agissant de la composante 2, les communautés locales et les populations autochtones ont été impliquées dans la gestion forestière à travers les actions suivantes :

- élaboration de 15 Plans Simples de Gestion (PSG) des Séries de développement Communautaire (SDC) des concessions forestières aménagées et des terroirs villageois dans les zones de savanes dans les Départements du Pool, Plateaux, la Likouala ;
- renforcement des capacités des organisations de gouvernance locales sur les techniques et la mise en œuvre optimale des PSG, à travers l'installation de 22 Comités de Développement Communautaire ;
- appui à la mise en place et à l'opérationnalisation de 22 Comités de Gestion de Développement Communautaire (CGDC) ;
- 461 ménages ont bénéficié d'un appui à la cacao-culture, la fourniture de plants de bananiers et d'arbres fruitiers, ainsi qu'à l'entretien et à l'encadrement des acteurs dans les zones de Pokola, Kabo et Loundougou Toukoulaka dans le Département de la Sangha ;
- 625 ménages, correspondant à 10 Groupements d'intérêt Economique Communautaires (GIEC), ont bénéficié d'un appui à l'apiculture et au renforcement des capacités dans les Départements de la Sangha, de la cuvette et du Pool ;
- 120 ménages ont bénéficié d'un appui en reboisement et afforestation ;
- (20) ménages ont bénéficié d'un renforcement de capacité pour améliorer de la productivité de leurs pépinières afin d'atteindre une capacité de production de plants de 161 000 par année ;
- 100 hectares de plantations forestières et agro-forestières en zones de savane et zones forestières dégradées mis en place du Pool jusqu'aux Plateaux et dans la zone d'Oyo ;
- 50 ménages ont été appuyés pour réaliser des plantations de bananiers, susceptibles de leur assurer des revenus à court terme ;
- 120 personnes ont bénéficié d'une formation sur les thématiques de la mise en place de pépinières, des techniques de plantations agroforestières ;
- mise en place de 20 points focaux, équipés des téléphones portables pour la gestion des conflits dans toutes les communautés locales appuyées.

C. Pour la composante 3 qui concerne les études prospectives et communication :

- une dizaine d'études ont été réalisées dont les principales sont axées sur la diversification économique ;
- l'étude sur l'opérationnalisation du PRONAR a permis de définir les principaux axes de développement des plantations forestières et agroforestières ainsi que les différentes contraintes liées à la tenure foncière et aux financements. Cette étude a permis d'élaborer 11 fiches filières de développement des activités d'afforestation et de reboisement ;
- l'étude de la place du secteur forestier dans l'aménagement du territoire a permis d'élaborer la première version du plan d'affectation des terres, en vue de définir les zones d'intervention des différents secteurs de l'économie nationale.

Sur la garantie que la législation forestière à venir n'affectera pas négativement l'exécution du nouveau projet

Le projet a retenu la réforme de la législation forestière dans sa première composante. A ce titre, il a financé l'élaboration des textes d'application de l'avant-projet de la loi relatif au régime forestier révisé. Sans impacter négativement, le projet a permis au contraire de rendre déjà disponibles les textes d'application de la nouvelle loi forestière en révision.

CONCLUSION

Au terme des travaux, la Commission Economie, Finances et Contrôle de l'Exécution du Budget a adopté à l'unanimité, **le projet de loi autorisant la ratification de l'accord de don entre la République du Congo et la Banque Mondiale pour le financement du projet forêt et diversification économique.**

Le vote de la Commission a donné les résultats suivants :

- | | | |
|-------------------|---|----|
| - Inscrits | : | 18 |
| - Présents | : | 16 |
| - Ont voté pour | : | 16 |
| - Ont voté contre | : | 0 |
| - Abstentions | : | 0 |

En conséquence, elle invite l'Assemblée Nationale réunie en séance plénière à faire autant.

Fait à Brazzaville, le 26 février 2018

LA COMMISSION